

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 3 décembre 2012, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Réjean Rodier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. André Parenteau	Siège # 4	M. Daniel Courchesne
Siège # 2	M. Bertrand Parenteau	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	M. Sylvain Paul		

Le conseiller, M. Robert Boucher, est à l'extérieur du pays pour cette séance.

Mme Hélène Ruel, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

(2012-12-565)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en ajoutant au point *Varia* les items suivants et en laissant celui-ci ouvert à d'éventuels ajouts:

31. a) Infotech Inc. : Autoriser l'achat du module *Élections* au coût de 2 874,38 \$ taxes incluses
- b)** Autoriser la directrice générale à signer un accord et une transaction dans le dossier devant la Commission des lésions professionnelles
- c)** Service en sécurité incendie : Autorisation demandée pour l'achat d'équipements pour le camion citerne lors des sorties de feux

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012
3. Dépôt des états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 novembre 2012
4. Dépôt des intérêts pécuniaires des élus municipaux
5. Dépôt des rapports :
 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal (au 30 novembre 2012)
 - Dépôt du rapport du Service incendie (au 30 novembre 2012)
 - Rapport sur les constats d'infraction et / ou amendes au 30 novembre 2012
6. Suivi au procès-verbal
 - Résultat des tests de Trihalométhane pour le mois de novembre 2012 : 96,31 sur 80 (En 2011, 204,23 sur 80)
 - Desserte en protection incendie pour Ultramar – suivi du dossier
7. Therrien Couture, avocats : Services rendus pour dossier concernant l'immeuble situé au 1875, boulevard St-Joseph Ouest, facture au montant de 452,68 \$ taxes incluses

8. Therrien Couture, avocats : Honoraires et représentation à la Cour municipale pour l'immeuble situé au 2019, boulevard St-Joseph Ouest, facture au montant de 1 680,47 \$ taxes incluses
9. Génivar Inc. : Honoraires – mandat pour appel d'offres et devis pour travaux de réfection et d'asphaltage sur les rues Edmond et Lecavalier, facture au montant de 2 874,38 \$, taxes incluses
10. Clôtures PRO : Achat de poteaux et matériel pour le jeu de tennis à installer, facture au montant de 754,15 \$ taxes incluses
11. Excavation Yvon Benoît : Travaux de pelle pour l'incendie au 1990, boulevard Lemire Ouest, facture au montant de 574,88 \$ taxes incluses
12. Matériaux et surplus Lefebvre : Achat de tapis en caoutchouc pour le centre sportif, facture au montant de 896,80 \$ taxes incluses
13. Avis de motion : Projet de règlement numéro 455-12 imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2013 ainsi que les conditions de leur perception
14. Avis de motion : Projet de règlement numéro 456-12 concernant le traitement des élus municipaux
15. Avis de motion : Projet de règlement numéro 457-12 sur la délégation de pouvoirs pour le directeur générale, l'inspecteur municipal et le chef pompier
16. Avis de motion : Projet de règlement numéro 458-12 sur les activités commerciales liées à la vente, à l'achat ou à l'échange de métal
17. Adoption : Règlement numéro 453-12 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux
18. Adoption : Premier projet de règlement numéro 454-12 en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 concernant la norme pour la superficie des bâtiments ou constructions accessoires
19. Renouvellement de la convention de travail de la directrice générale pour l'année 2013
20. Dépôt et adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2013
21. Déterminer les vacances des fêtes pour le bureau municipal
22. Me Jean-Frédéric Bleau : Autorisation demandée pour que la directrice générale représente la municipalité lors des auditions prévues les 6, 7, 10 et 11 décembre 2012, devant la Commission des lésions professionnelles
23. Nommer la personne désignée pour intervenir et régler les mésententes entre citoyens en vertu des articles 35 à 51 de la *Loi sur les compétences municipales*
24. Service Conseil en Urbanisme : Production d'un argumentaire dans le dossier d'exclusion pour l'agrandissement du périmètre urbain, développement commercial, demandé par la compagnie Excavation Jacques Mélançon Inc.
25. MRC de Drummond : Demande du propriétaire de l'immeuble situé sur le boulevard St-Joseph Ouest, lot 4687022, pour l'entretien du cours d'eau Rivière-Aux-Vaches, branche # 30, afin de permettre l'écoulement des eaux
26. Entretien de la patinoire municipale : Nommer une nouvelle personne responsable
27. Office municipal d'habitation : Dépôt et demande d'approbation des états financiers 2012 révisés
28. Office municipal d'habitation : Dépôt et demande d'approbation des prévisions budgétaires 2013

29. CÉGEP de Drummondville : Participation au programme *Bourse étudiant, volet municipalité Édition 2012-2013*
30. Adoption des comptes à payer
31. Varia
32. Correspondance
 - S.D.E.D. : Réception de la subvention au montant de 6 075 \$ pour l'achat d'équipements d'un jeu de tennis
 - M.T.Q. : Réception de la subvention du député à même son enveloppe discrétionnaire au montant de 14 000 \$
 - Correspondances d'un citoyen
33. Période de questions
34. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2012-12-566)

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-12-567)

3. Dépôt des états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 novembre 2012

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Hélène Ruel, dépose à ce conseil les états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales, du 1^{er} janvier au 30 novembre 2012. Une copie a été remise à chacun des membres de ce conseil.

(2012-12-568)

4. Dépôt des intérêts pécuniaires des élus municipaux

Le conseil constate et reconnaît le dépôt, tel que prescrit par la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, des formulaires dûment remplis de déclaration des intérêts pécuniaires du maire, M. Réjean Rodier, des conseillers, Messieurs André Parenteau, Daniel Courchesne, Sylvain Paul, Bertrand Parenteau et Robert Boucher, et de la conseillère, Mme Nancy Letendre.

5. Dépôt des rapports

Les rapports suivants sont déposés à cette séance du conseil :

- Rapport de l'inspecteur municipal au 30 novembre 2012
- Rapport du service incendie au 30 novembre 2012
- Rapport sur les constats d'infraction et / ou amendes au 30 novembre 2012

6. Suivi au procès-verbal

Résultat des tests de Trihalométhane pour le mois de novembre 2012

Monsieur le maire, Réjean Rodier, informe les personnes présentes que les tests de Trihalométhane pour le mois de novembre 2012, sont de **96,31** sur 80. En novembre 2011, les tests s'élevaient à **204,23** sur 80.

Desserte en protection incendie pour la compagnie Ultramar – Suivi du dossier

Monsieur le maire, Réjean Rodier, informe les personnes présentes que la Ville de Drummondville a transmis une entente intermunicipale sans négociation possible pour la municipalité. Selon la ville, la municipalité ne respecte pas le débit de 10,78 litres / seconde. Dans l'entente, la ville veut faire installer un régulateur de débit pour mieux contrôler la quantité d'eau potable utilisée. Une rencontre s'est tenue le 26 novembre 2012 avec M. Louis Bergeron, Me Martin Longpré, de la compagnie Ultramar et Me Josée Vandette concernant l'entente et les tests à effectuer pour la protection incendie à la station de pompage. Actuellement, le pipeline fonctionne au ralenti.

(2012-12-569)

7. Therrien Couture, avocats : Services rendus pour dossier concernant l'immeuble situé au 1875, boulevard St-Joseph Ouest, facture au montant de 452,68 \$ taxes incluses

Attendu la résolution portant le numéro 2012-09-500 sur le mandat donné à la firme Therrien Couture, avocats, pour la transmission d'une mise en demeure pour l'immeuble situé au 1875, boulevard St-Joseph Ouest;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le versement au montant de 452,68 \$ taxes incluses, facture numéro 35223, à la firme Therrien Couture, avocats, pour les honoraires et services rendus dans le dossier mentionné ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-12-570)

8. Therrien Couture, avocats : Honoraires et représentation à la Cour municipale pour l'immeuble situé au 2019, boulevard St-Joseph Ouest, facture au montant de 1 680,47 \$ taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller M. André Parenteau, et résolu d'autoriser le versement à la firme Martel, Brassard, Doyon, avocats, au montant de 1 680,47 \$ taxes incluses, facture numéro 35788, pour les honoraires et services rendus concernant l'immeuble situé au 2019, boulevard St-Joseph Ouest, pour les mois de mars à novembre et incluant l'audition tenue le 23 novembre 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-12-571)

9. Génivar Inc. : Honoraires – mandat pour appel d'offres et devis pour travaux de réfection et d'asphaltage sur les rues Edmond et Lecavalier, facture au montant de 2 874,38 \$, taxes incluses

Attendu la résolution numéro 2012-06-429 concernant le mandat donné à la firme Génivar Inc. pour procéder à l'appel d'offres public et la confection d'un devis pour les travaux de réfection et d'asphaltage sur les rues Edmond et Lecavalier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'autoriser le versement au montant de 2 874,38 \$ taxes incluses, facture numéro 0285350, à la firme Génivar Inc., pour les travaux identifiés ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-12-572)

10. Clôtures PRO : Achat de poteaux et matériel pour le jeu de tennis à installer, facture au montant de 754,15 \$ taxes incluses

Attendu que la municipalité a demandé une subvention auprès de la Société de Développement Économique de Drummondville pour l'acquisition d'un jeu de tennis en 2011;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu d'autoriser le versement au montant de

754,15 \$ taxes incluses, facture numéro 2957, à la compagnie Clôtures PRO Inc., pour l'achat des équipements pour l'installation d'un jeu de tennis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-12-573)

11. Excavation Yvon Benoit : Travaux de pelle pour l'incendie au 1990, boulevard Lemire Ouest, facture au montant de 574,88 \$ taxes incluses

Attendu que le service en protection incendie a demandé l'aide de la compagnie Excavation Yvon Benoit Inc. pour des travaux de pelle pour la démolition des parties de l'immeuble incendié situé au 1990, boulevard Lemire Ouest, en date du 12 novembre 2012;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'autoriser le versement au montant de 574,88 \$ taxes incluses, facture numéro 10024991, à la compagnie Excavation Yvon Benoit Inc., pour les travaux mentionnés ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-12-574)

12. Matériaux et surplus Lefebvre : Achat de tapis en caoutchouc pour le centre sportif, facture au montant de 896,80 \$ taxes incluses

Attendu que la municipalité a procédé à l'achat de tapis pour le centre sportif;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser le versement au montant de 896,80 \$ taxes incluses, facture numéro 36632, à la compagnie Matériaux et Surplus Lefebvre, pour l'achat de tapis pour le centre sportif.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-12-575)

13. Avis de motion : Projet de règlement numéro 455-12 imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2013 ainsi que les conditions de leur perception

Avis de motion est donné par le conseiller, M. Daniel Courchesne, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 455-12 imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2013 ainsi que les conditions de leur perception. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans la salle.

(2012-12-576)

14. Avis de motion : Projet de règlement numéro 456-12 concernant le traitement des élus municipaux

Avis de motion est donné par le conseiller, M. Sylvain Paul, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 456-12 sur le traitement des élus municipaux. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans la salle.

(2012-12-577)

15. Avis de motion : Projet de règlement numéro 457-12 sur la délégation de pouvoirs pour le directeur générale, l'inspecteur municipal et le chef pompier

Avis de motion est donné par le conseiller, M. André Parenteau, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 457-12 sur la délégation de pouvoirs du directeur général, de l'inspecteur municipal et du chef pompier. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans la salle.

(2012-12-578)

16. Avis de motion : Projet de règlement numéro 458-12 sur les activités commerciales liées à la vente, à l'achat ou à l'échange de métal

Avis de motion est donné par la conseillère, Mme Nancy Letendre, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 458-12 sur les activités commerciales liées à la vente, à l'achat ou à l'échange de métal. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans la salle.

(2012-12-579)

17. Adoption : Règlement numéro 453-12 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux

POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN
SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du *Code de la sécurité routière*, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE ce conseil municipal est d'avis que la pratique de véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE Moto-Club Drummond Inc. sollicite l'autorisation de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham pour circuler sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QU'un **avis de motion** du présent règlement a dûment été donné par le conseiller, M. Sylvain Paul, lors de la séance ordinaire de ce conseil, tenue le 5 novembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu que ce conseil adopte le règlement numéro **453-12** et statue par ce règlement ce qui suit :

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 ABROGATION

Ce règlement abroge tous les règlements antérieurs concernant la circulation de véhicules tout-terrain.

Article 3 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux » et porte le numéro 453-12 des règlements de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham.

Article 4 OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des véhicules tout-terrain sera permise sur le territoire de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham, le tout en conformité avec la *Loi sur les véhicules hors route*.

Article 5 VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique aux véhicules tout terrain au sens de la *Loi sur les véhicules hors route*.

Article 6 LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des véhicules tout-terrain est permise sur les chemins municipaux suivants, sur les longueurs maximales prescrites suivantes :

1. **Circulation** dans le Rang 2 Saint-Majorique-de-Grantham sur une distance d'environ 1 kilomètre, à partir du lot 4687025, jusqu'à la Cabane à Sucre située sur le lot 4687031.
2. **Circulation** sur le boulevard St-Joseph Ouest sur une distance d'environ deux cent (200) mètres, à partir du lot 4687045, jusqu'à la ligne de St-Bonaventure et ce, face au Club de Golf Le Drummond.
3. **Traverse** sur la route Rodier du lot 4433055 au lot 4433071, entre le boulevard Lemire Ouest et le 5^{ème} Rang Ouest.
4. **Traverse** sur le 5^{ème} Rang Ouest, à la hauteur des lots 4433052, 4686984 et 4971081.

Un plan de signalisation ainsi qu'une étude de sécurité sous forme de tableau des caractéristiques pour chacun des emplacements, est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 7 RESPECT DE LA SIGNALISATION

L'autorisation de circuler est accordée pour la période de temps et aux endroits prévus par la présence de signalisation routière appropriée.

Article 8 PÉRIODE DE TEMPS VISÉE

L'autorisation de circuler aux véhicules hors route visés, sur les lieux ciblés au présent règlement, n'est valide que pour la période allant du 1^{er} décembre au 1^{er} avril de l'année suivante.

Article 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur quatre-vingt-dix (90) jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la Gazette officielle du Québec.

Réjean Rodier
Maire

Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière

(2012-12-580)

18. Adoption : Premier projet de règlement numéro 454-12 en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 concernant la norme pour la superficie des bâtiments ou constructions accessoires

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 382-05 CONCERNANT LA NORME POUR LA SUPERFICIE MAXIMALE DES BÂTIMENTS OU CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES

ATTENDU QUE en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité désire supprimer une des exigences relative à l'implantation d'un bâtiment ou construction accessoire soit celle stipulant que la superficie totale des bâtiments ou constructions accessoires ne peut excéder la superficie de plancher du premier étage du bâtiment principal;

ATTENDU QU'un **avis de motion** du présent règlement a été dûment donné par le conseiller, M. __, lors de la séance du conseil du _____ 2012 et qu'une dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu à l'unanimité d'adopter le **premier projet**

du règlement numéro **454-12** modifiant le règlement de zonage numéro 382-05 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

Article 2

L'article 5.3 du règlement de zonage n° 382-05 de la municipalité de St-Majorique-de-Grantham, concernant un bâtiment ou construction accessoire, est modifié comme suit :

- a) En supprimant, au 1^{er} alinéa et dans le paragraphe e), le texte suivant :
« excéder la superficie de plancher du premier étage du bâtiment principal, ni... »;

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Réjean Rodier, maire

Hélène Ruel, secrétaire-trésorière

(2012-12-581)

19. Renouvellement de la convention de travail de la directrice générale pour l'année 2013

Attendu que la municipalité désire renouveler la convention de travail de la directrice générale pour 2013;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par le conseiller, M. Bertrand, et résolu de renouveler la convention de travail de la directrice générale, Mme Hélène Ruel, aux conditions prévues dans la convention et au taux horaire prévu au budget 2013.

Il est également résolu que Monsieur le maire, Réjean Rodier, et la directrice générale, Mme Hélène Ruel, signent, pour et au nom de la municipalité, la convention de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-12-582)

20. Dépôt et adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2013

Attendu que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu que le calendrier ci-après présenté soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013, qui se tiendront à la salle municipale située au 1966, boulevard Saint-Joseph Ouest, et qui débiteront à 19h30 :

- 8 janvier 2013
- 4 février 2013
- 4 mars 2013
- 1 avril 2013
- 6 mai 2013
- 3 juin 2013
- 8 Juillet 2013
- 5 août 2013

- 3 septembre 2013
- 1^{er} octobre 2013
- 11 novembre 2013
- 2 décembre 2013

Il est également résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale / secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-12-583)

21. Déterminer les vacances des fêtes pour le bureau municipal

Attendu que la municipalité désire permettre à ses employés de profiter d'un congé durant la période des Fêtes;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 21 décembre 2012 au 6 janvier 2013 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-12-584)

22. Me Jean-Frédéric Bleau : Autorisation demandée pour que la directrice générale représente la municipalité lors des auditions prévues les 6, 7, 10 et 11 décembre 2012, devant la Commission des lésions professionnelles

Attendu que la municipalité doit être représentée par l'un de ses employés municipaux devant la Commission des lésions professionnelles, lors des auditions prévues les 6, 7, 10 et 11 décembre 2012, dans le dossier concernant l'ancienne directrice générale;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Hélène Ruel, à représenter la municipalité devant la Commission des lésions professionnelles, lors des auditions prévues les 6, 7, 10 et 11 décembre 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-12-585)

23. Nommer la personne désignée pour intervenir et régler les mésententes entre citoyens en vertu des articles 35 à 51 de la Loi sur les compétences municipales

Attendu que l'inspectrice municipale, Mme Lise Parent, a quitté son emploi le 29 novembre 2012;

Attendu que la municipalité doit désigner, par résolution, une nouvelle inspectrice municipale pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales* et prévoir, conformément à l'article 35, la rémunération et les frais admissibles payables par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 de cette même loi;

En conséquence, il est proposé par M. André Parenteau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu ce qui suit :

Que ce conseil désigne Mme Annie Neveu pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Que la rémunération pour toute intervention de cette personne dans l'exercice de cette juridiction est payable par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 de la loi et est fixée à un tarif horaire de 18,00 \$. Ce tarif s'applique pour l'ensemble du temps consacré à cette intervention, comprenant, en plus de la visite des lieux et la rencontre des parties, le temps de préparation de tous

les documents requis et le temps de recherche consacré à l'exécution du dossier.

En plus de cette rémunération, tous les frais admissibles lors d'une intervention de cette personne sont facturés, ces frais se détaillant comme suit :

1. Une allocation de déplacement à raison de 0,42 \$ par kilomètre parcouru.
2. Tous les coûts réels des honoraires professionnels (ingénieur, arpenteur-géomètre ou avocat) nécessaires à l'exercice de cette intervention, lorsque ces services professionnels sont requis selon la nature du dossier.

Une facture détaillée est transmise aux personnes tenues au paiement de ces coûts, incluant toutes les pièces justificatives liées à cette intervention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-12-586)

24. Service Conseil en Urbanisme : Production d'un argumentaire dans le dossier d'exclusion pour l'agrandissement du périmètre urbain, développement commercial, demandé par la compagnie Excavation Jacques Mélançon Inc.

Attendu qu'une demande a été faite auprès de la municipalité par la compagnie Excavation Jacques Mélançon Inc. pour l'agrandissement du périmètre urbain, développement commercial;

Attendu que cette demande doit être transmise au Service Conseil en Urbanisme pour la production d'un argumentaire à être déposée à la MRC de Drummond pour approbation;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu de mandater la firme Service Conseil en Urbanisme (SCU) pour la production d'un argumentaire dans le dossier d'exclusion pour l'agrandissement du périmètre urbain, développement commercial, sur le lot numéro 4433076.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-12-587)

25. MRC de Drummond : Demande du propriétaire de l'immeuble situé sur le boulevard St-Joseph Ouest, lot 4687022, pour l'entretien du cours d'eau Rivière-Aux-Vaches, branche # 30, afin de permettre l'écoulement des eaux

Attendu que le cours d'eau *Rivière-aux-Vaches* est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;

Attendu que le propriétaire de l'immeuble situé sur le boulevard St-Joseph Ouest, lot 4687022, a présenté à la municipalité une demande pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;

Attendu que le propriétaire riverain s'engage à assumer tous les frais reliés aux travaux d'entretien demandés;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de transmettre cette demande à la MRC de Drummond afin qu'une intervention visant à effectuer des travaux d'entretien pour le cours d'eau Rivière-aux-Vaches, branche 30, situé sur le lot 4687022. La municipalité s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-12-588)

26. Entretien de la patinoire municipale : Nommer une nouvelle personne responsable

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

(2012-12-589)

27. Office municipal d'habitation : Dépôt et approbation des états financiers 2012 révisés

Attendu que l'Office municipal d'habitation dépose ses états financiers 2012 révisés pour approbation par la municipalité;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'accepter le dépôt des états financiers pour l'année 2012 révisés de l'Office municipal d'habitation tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-12-590)

28. Office municipal d'habitation : Demande d'approbation des prévisions budgétaires 2013

Attendu que l'Office municipal d'habitation dépose ses prévisions budgétaires 2013 pour approbation par la municipalité;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'accepter le dépôt des prévisions budgétaires 2013 de l'Office municipal d'habitation tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-12-591)

29. CÉGEP de Drummondville : Participation au programme Bourse étudiant, Volet municipalité Édition 2012-2013

Attendu que le CÉGEP de Drummondville organise l'édition du Programme de bourses du *Mérite Étudiant Volet municipalité Édition 2012-2013*;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu de confirmer la participation de la municipalité au Programme de bourses du *Mérite Étudiant Volet municipalité Édition 2012-2013* du CÉGEP de Drummondville, au montant de 250 \$, afin de récompenser les efforts et la réussite d'un étudiant résidant sur le territoire de la municipalité pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-12-592)

30. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT # 445-11 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR		
Bell Mobilité	Cellulaires pour service incendie & adjoint à l'inspecteur	71,52 \$
Contro Lectric Enr.	Réparation lumière de rue au 1945, boul. St-Joseph	106,36 \$
Equipement Sanitaire	Distributeurs et batteries pour salle et bureau	89,52 \$
Extincteur Victo	Housse, support et extincteur 10 lb	133,32 \$
Fer & Métaux G. Dionne	Matériel pour patinoire municipale	15,87 \$
Fondation René-Verrier	Poinsettias de 6" de diamètre et livraison	35,00 \$
Groupe ADP mutuelle	Mutuelle de prévention - janvier 2012	71,86 \$
Hydro-Québec	Compteur télémétrique au 1570, boul. St-Joseph	25,04 \$
Hydro-Québec	Électricité luminaires de rues	913,78 \$
Hydro-Québec	Électricité pour le Centre sportif	204,71 \$
Hydro-Québec	Électricité pour le garage municipal	169,82 \$

Hydro-Québec	Électricité pour le bureau municipal + salle	292,04 \$
Hydro-Québec	Électricité pour l'immeuble du parc du Sanctuaire	367,55 \$
Janco Électrique Ltée	Disjoncteur et thermostat pour patinoire	32,02 \$
JuHoule Distribution	Adapteur et compteurs d'eau	257,67 \$
Le Réseau Mobilité Plus	Pagettes du Service en protection incendie	95,78 \$
Les Réseaux de l'Alliance	Internet pour bureau	100,31 \$
Mégaburo Inc.	3e vers. location photocopieur Canon & fournitures	194,13 \$
MRC de Drummond	Mutations d'octobre 2012	27,00 \$
Petite caisse	Augmentation du fonds de la petite caisse à 200 \$	100,00 \$
Pétrole Therrien	Essence camion municipal	138,38 \$
Roger P. Ross & Fils	Drain et matériel pour installer le long de la patinoire	259,15 \$
Rona Drummondville	Matériel pour patinoire, centre sportif et cabanon	76,17 \$
SÉLECTCOM	Téléphones du bureau municipal	157,96 \$
Ultramar Ltée	Huile à chauffage pour la salle municipale	410,35 \$
Usinage Denis Labonté	Souder 5 tuyaux	74,73 \$
Visa Desjardins	Piles et horloge pour la salle et timbres + recommandé	323,41 \$
Xérox	Photocopies - fin de contrat	69,21 \$
Total des dépenses autorisées:		4 812,66 \$

SALAIRES NETS PAYÉS EN NOVEMBRE 2012

Employé cadre	Salaires pour le mois de novembre 2012	2 221,63 \$
Employés	Salaires pour le mois de novembre 2012	8 546,70 \$
		10 768,33 \$

DÉPENSES AUTORISÉES ET APPROUVÉES PAR RÉOLUTION PAR LE PRÉSENT CONSEIL

Blanchard & Fils	Recyclage des matières résiduelles	1 083,27 \$
Clôtures PRO	Achat des poteaux pour jeu de tennis	754,15 \$
Excavation Y. Benoît	Travaux de pelle - feu au 1990, boul. Lemire Ouest	574,88 \$
Génivar Inc.	Appel d'offres & devis rues Edmond & Lecavalier	2 874,38 \$
M.G.N. Déneigement Inc.	1er versement de 6 pour 2012-2013	10 440,37 \$
MRC de Drummond	Réfection du rôle réforme cadastrale - décembre 2012	4 062,00 \$
Régie intermunicipale	Cueillette et transport des déchets - juil et déc 2012	4 130,64 \$
Therrien, Couture, avocats	Cour municipale - l'immeuble du 2019, boul. St-Joseph	1 680,47 \$
Therrien, Couture, avocats	Honoraires - immeuble du 1785, bl St-Joseph	452,68 \$
		26 052,84 \$

DÉPENSES À APPROUVER PAR LE CONSEIL DU 3 DÉCEMBRE 2012

Adjoint à l'inspecteur	200 km - déplacements demandés par la municipalité	84,00 \$
Agence Revenu Canada	DAS à payer pour novembre 2012	1 225,28 \$
Blanchard et Fils	Matériaux secs	34,49 \$
Groupe Maska	Batterie pour petite pompe pour SSI	67,10 \$
Excavation Tourville Inc.	Travaux de réparation sellette au 2052, boul. St-Joseph	1 564,05 \$
Inspecteur municipal	Km du 31 oct au 28 nov 2012	79,80 \$
Janco Électrique Ltée	Matériel pour la patinoire	138,80 \$
Jean Milhomme, prévent.	Honoraires - formation pompiers visites de prévention	150,00 \$
Laboratoires SM	Analyses d'eau potable - Trihalométhanes	51,74 \$
Loisirs St-Majorique	Entente pour non-résidents	1 289,15 \$
Matériaux Lefebvre	Tapis pour centre sportif	896,80 \$
MRC de Drummond	Tri & traitement des matières recyclables - octobre 12	254,20 \$
MRC de Drummond	Élimination des déchets - octobre 2012 (39,62 tonnes)	2 535,46 \$
Performance Informatique	Vérifier réseau et installation logiciel NOD32 anti-virus	155,22 \$
Pétroles Therrien	Essence pour autopompe du SSI	80,01 \$
Revenu Québec	DAS à payer pour novembre 2012	2 886,15 \$
Rona Régional	Tournevis, manchons pour le 460, rue Lyne	33,14 \$
Rona Régional	Tapis pour la salle municipale	122,46 \$
Rona Régional	Sel pour adoucisseur	36,16 \$
Sécurité Maska	Recharges cylindre d'air comprimé pour SSI	578,27 \$
Service incendie	Location de bureau - chef pompier	170,00 \$
Service incendie	Allocations pour deux officiers	100,00 \$
Service incendie	Remb. pour l'achat de piles	14,71 \$
Service incendie	Repas payés - incendie au 1990, boul. Lemire Ouest	55,75 \$
Total des dépenses à approuver et autorisées par le conseil:		12 602,74 \$

GRAND TOTAL DES DÉPENSES AU 3 DÉCEMBRE 2012:

54 236,57 \$

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 3 décembre 2012 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

31. Varia

(2012-12-593)

31. a) Infotech Inc. : Autoriser l'achat du module *Élections*, au montant de 2 874,38 \$ taxes incluses

Attendu que la compagnie Infotech Inc. offre le module *Élections* au coût de 2 500 \$ plus taxes avec possibilité d'étaler le paiement sur deux budget distincts soit, 2013 et 2014;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser l'achat du module *Élections* auprès de la compagnie Infotech Inc., au montant de 1 437,19 \$ taxes incluses pour l'année 2013 et d'un montant de 1 437,19 \$ taxes incluses pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-12-594)

31. b) Autoriser la directrice générale à signer un accord et une transaction dans le dossier devant la Commission des lésions professionnelles

Attendu que la Commission de lésions professionnelles a prévu quatre (4) jours d'auditions soit les 6, 7, 10 et 11 décembre 2012;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Hélène Ruel, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham, un accord et une transaction dans le dossier de la commission et ce, selon l'entente autorisée par le conseil municipal dont les termes demeurent confidentiels. L'entente est prise dans l'intérêt économique de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2012-12-595)

31. c) Service en sécurité incendie : Autorisation demandée pour l'achat d'équipements pour le camion citerne lors des sorties de feux

Attendu que la municipalité a reçu une demande du service en protection incendie pour l'achat d'équipements pour le camion citerne lors des sorties de feux;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'autoriser l'achat des équipements suivants avant taxes :

Cordage incluant sac de rangement (2)	154 \$
Lampe <i>Survivor</i> avec chargeur (2)	260 \$
Tuyau double gaine de 1 ¾ pouces (50 pieds) (4)	380 \$
Adaptateur 1 ½ pouces et 2 ½ pouces (2)	40 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

32. Correspondance

La correspondance est déposée à ce conseil. L'archivage s'effectue après une épuration selon la loi.

- S.D.E.D. : Réception de la subvention au montant de 6 075 \$ pour l'achat d'équipements d'un jeu de tennis
- Lettres d'un citoyen : Ces correspondances concernent

33. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par M. le maire, Réjean Rodier, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

Début de la période: 20h22

- Rapports lus par les membres du conseil
- Comités municipaux
- Débit d'eau potable – dépassement du 10,78 litres/seconde (333 fois)
- Dépenses prévues en 2012 sur le graphique
- Problème avec un compteur d'eau – faire le numéro d'urgence municipal
- Dossier devant la Commission des lésions professionnelles – coût global
- Dépenses pour les affiches publicitaires installées sur le terrain de balle
- Entente intermunicipale avec la Ville de Drummondville et celle avec Ultramar
- Dépôt d'une lettre d'un citoyen à cette séance
- Compteur télémétrique – dépassement de la norme
- VTT – pas de panneaux de signalisation – pas le droit de circuler
- Pièces de l'ancien débitmètre

Fin de la période : 20h45

34. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau de lever l'assemblée à **20 heures et 45 minutes**.

Réjean Rodier
Maire

Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Réjean Rodier, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière